



Attention, changement tarifaire à partir du 1er Avril 2025

Une nouvelle grille tarifaire plus avantageuse à compter du 1er avril 2025.

	ABONNÉ PASS PASS ÉLECTRIQUE	NON ABONNÉ
Tarif 1 : borne en charge NORMALE <22/24 kW		
	0,32 € / kWh	0,38 € / kWh
Frais d'occupation de la borne comptabilisés à partir de 3h après le début de la charge :		
le jour (7h-21h) :	0,04 € / minute	0,08 € / minute
la nuit (21h-7h) :	0,01 € / minute (plafonné à 1,20 €)	0,02 € / minute
Tarif 2 : borne en charge RAPIDE >22/24 kW		
	0,44 € / kWh	0,51 € / kWh
Frais d'occupation de la borne comptabilisés à partir de 1h30 après le début de la charge pour les bornes en charge rapide		
de jour comme de nuit	0,20€ / minute	0,40 € / minute

Les frais d'occupation des bornes situées sur un site éco-mobilité (parking de gare, aire de co-voiturage) sont comptabilisés à partir de 14h après le début de la charge : 0,10€/heure pour les abonnés, 0,20€/heure pour les non abonnés.



Comment recharger son véhicule ?



AVEC LA CARTE PASS PASS
(VOUS ÊTES ABONNÉ AU SERVICE PASS PASS ÉLECTRIQUE)

Lancez une charge

1

Branchez le câble à votre véhicule.



2

Badgez et ouvrez la porte de la borne



Stoppez une charge

3

Badgez et ouvrez la porte de la borne ou débranchez côté véhicule



4

... puis retirez le câble et rangez-le.



AVEC L'APPLICATION MOBILE

Téléchargez l'application
PASS PASS ÉLECTRIQUE



L'application est accessible aux abonnés au service PASS PASS ÉLECTRIQUE

Avec **pass pass électrique**, roulez branché en Hauts-de-France !

Plus d'infos sur
www.passpasselectrique.fr

Service client 24/7
03 67 14 15 16 (appel non-surtaxé)